

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 7 novembre 2018 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique.

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 03 OCTOBRE 2018

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 3 octobre 2018.

2. MARCHÉ D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DU RGPD – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2018/AD02 et le montant estimé du marché "Mission d'assistance à la mise en oeuvre du RGPD", à savoir € 8.264,46 hors TVA ou € 10.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2019, article 351/122-48.

3. ACQUISITION DE 285 TIB FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2018/093 et le montant estimé du marché "Acquisition de 285 tenues Tib feu, à savoir € 26.530 HTVA ou € 32.101,30 TVAC pour les 35 tenues à acquérir en 2018 et 189.500,00 HTVA ou € 229.295,00, TVAC pour les 250 tenues à acquérir en 2019 ; De passer ce marché auprès de la centrale des marchés publics du SPF intérieur, référence II/MAT/A28-328-13-F02 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 351/744-51 et de prévoir le crédit nécessaire au budget 2019.

4. ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2018/092 et le montant estimé du marché "Mobilier de bureau", à savoir à € 4.200,00 HTVA ou € 5.082,00, TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 351/741-98.

5. ACQUISITION DE 35 ARMOIRES VESTIAIRES FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2018/91 et le montant estimé du marché "35 armoires de stockage TIB feu", à savoir € 16.974,71 HTVA ou € 20.539,40, 21% TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 351/741-98.

6. ACQUISITION DE 12 HARNAIS ANTICHUTE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de reporter ce point à une date ultérieure.

7. ACQUISITION TÔLERIE POUR POMPE MULTIFONCTION – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2018-095 et le montant estimé du marché "Fourniture de tôlerie pour aménagement pompe multifonctionnelle, à savoir € 2.200,00 hors TVA ou € 2.662,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au 351/745-98.

8. ACQUISITION MATÉRIEL CLOISON POUR CHAMBRE CINEY – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2018-094 et le montant estimé du marché "Aménagement chambre poste de Ciney (cloison), à savoir € 1.450,00 hors TVA ou € 1.754,50, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 3513/723-60.

9. ACQUISITION DE RAYONNAGES POUR LE MAGASIN – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2018/087 et le montant estimé du marché "Achat de rayonnages pour stockage, à savoir € 3.223,14

hors TVA ou € 3.900,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 351/723-60.

10. DOTATIONS COMMUNALES – CLÉ DE RÉPARTITION 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la répartition des dotations communales 2019 sur base du même pourcentage de répartition fixé par le Gouverneur pour 2015 (voir ci-dessous) lui-même résultant du calcul basé sur les différentes variables précisées dans son arrêté du 12/12/2014. La durée de validité de la présente décision est limitée à l'année civile 2019.

DOTATIONS COMMUNALES – POURCENTAGE : Anhée 4,11 %, Beauraing 5,25 %, Bièvre 1,84 %, Cerfontaine 2,67 %, Ciney 9,80 %, Couvin 8,17 %, Dinant 8,18 %, Doische 1,36 %, Florennes 6,65 %, Gedinne 2,74 %, Hamois 3,86 %, Hastière 3,07 %, Havelange 2,55 %, Houyet 2,51 %, Onhaye 1,79 %, Philippeville 5,46 %, Rochefort 7,29 %, Somme-Leuze 2,97 %, Viroinval 3,17 %, Vresse 1,69 %, Walcourt 9,48 %, Yvoir 5,40 % ; De considérer la présente décision comme un accord de principe, qui devra être approuvé par chaque Conseil communal concerné.

11. BUDGET 2019 – DOUZIÈMES PROVISOIRES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de recourir à deux douzièmes provisoires avant l'arrêt du budget 2019, afin de faire face aux dépenses ordinaires durant les mois de janvier et février 2019.

12. CONVENTION OCTA+ - PERSONNEL OPÉRATIONNEL ET ADMINISTRATIF

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention de partenariat avec la société OCTA+ Energie ; De transmettre l'information à l'ensemble du personnel opérationnel et administratif.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – MOBILITÉ DE LA PROTECTION CIVILE – CONDITIONS, ÉPREUVES, JURY

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le règlement suivant relatif à l'épreuve de mobilité de la protection civile pour 6 emplois de sapeur-pompier professionnels et à la composition du jury :

- 1) L'épreuve de mobilité de la Protection civile est composée de 2 épreuves :
 - Épreuve pratique : tests conformes à l'annexe 1^{ère} de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours
 - Épreuve orale : entretien libre.

Il convient de réussir au moins 8 tests sur 11 de l'épreuve pratique et d'obtenir au moins 50 % des points à l'épreuve orale, pour être considéré comme lauréat. Aucun des tests n'est éliminatoire.

- 2) Le jury est composé comme suit :
 - 3 membres de l'Etat-Major de la zone
 - 1 membre du Conseil de zone
 - La Directrice administrative ;

De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais et de pourvoir aux postes de membres du jury tel que décidé à l'article 1^{er}.

14. PROMOTIONS SERGENT ET LIEUTENANT – JURY

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver comme suit la composition du jury pour la promotion de 5 sergents et d'un lieutenant professionnels :

- 2 officiers de la zone DINAPHI ayant au moins le grade de lieutenant
- 1 officier d'une autre zone de secours ayant au moins le grade de lieutenant ;

De charger le Collège de désigner nommément les membres du jury tel que prévu à l'article 1^{er}.

15. DIRECTEUR OPÉRATIONNEL – MODIFICATION – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte du nouvel organigramme établi par le Commandant de zone.

A huis clos.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DEMANDE D'UN AGENT PROFESSIONNEL POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

Avec 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, le Conseil de Zone décide d'autoriser l'Adj Frédéric LECLERCQ à exercer, à partir de 2019 et pour une durée de 4 ans, une activité complémentaire ayant pour objet la destruction de nids d'insectes.

17. STAGIAIRES SAPEURS-POMPIERS – NOMINATION

Le Conseil de Zone décide de procéder, au scrutin secret, à la nomination à titre effectif de sapeurs-pompiers ; 12 bulletins de vote sont distribués ; Le dépouillement donne le résultat suivant : 12 bulletins ont été déposés et retrouvés dans l'urne : GRIMONSTER Sophie, CLOUET Terence, DAGNEAUX Quentin, DELCOUR Benjamin, DELMOTTE Sullivan, DEMILY Fabrice, VANCOPPENOLLE Axel, COCQ Richard et DENIS Laurent obtiennent 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION ; De procéder à la nomination à titre effectif, pour une durée de 6 ans, de 7 sapeurs-pompiers volontaires à la date anniversaire de l'obtention de leur brevet, soit le 10 octobre 2018, à savoir : GRIMONSTER Sophie, CLOUET Terence, DAGNEAUX Quentin, DELCOUR Benjamin, DELMOTTE Sullivan, DEMILY Fabrice, VANCOPPENOLLE Axel ; De procéder à la nomination, pour une durée de 6 ans, de 2 sapeurs-pompiers volontaires à la date du jour suivant leur fin de stage, à savoir : COCQ Richard au 1^{er} août 2018 et DENIS Laurent au 1^{er} octobre 2018.

18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEURS-POMPIERS ET AMBULANCIERS – LICENCIEMENT D'OFFICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ne pas procéder immédiatement à la démission d'office de 38 agents opérationnels ; D'informer chaque agent concerné par écrit de sa situation et de la décision envisagée par le Conseil de zone, avec possibilité d'être entendu par le Commandant ou son délégué ; D'examiner la décision relative à la démission d'office lors d'une prochaine réunion du Conseil.

19. PERSONNEL ADMINISTRATIF – RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans une réserve de recrutement, d'une durée de 3 ans, l'ensemble des candidats ayant réussi les épreuves de recrutement, à savoir : VERMEULEN Caroline, TERWAGNE Karl, HANSOTTE Marie, FRANCO Fanny (Service RH), HENRY Florence, ANSAY Audrey, WILLEMS Margaux, SCHAAR Laura (Service RH), SIMON Sophie (Service RH) ; D'informer chaque candidat de la présente décision.

20. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER DE DINANT - SUSPENSION DE NOMINATION

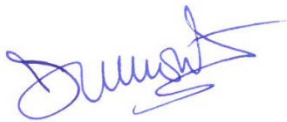
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur Christophe JAUMOTTE, sapeur-pompier volontaire au Sein de la Zone DINAPHI, Poste de Dinant, domicilié Rue de Monin 24 à 5362 Achet pour une période de 6 mois à dater du 1^{er} décembre 2018.

21. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AMBULANCIER DE GEDINNE – PROLONGATION D'ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder une prolongation de service d'un an à Monsieur Jean-Paul LEMAIRE, ambulancier non-pompier volontaire au Sein de la Zone DINAPHI, Poste de Gedinne, à savoir jusqu'au 22 octobre 2019, sous réserve de la réussite de l'examen médical prévu à l'art. 47, al. 4 de l'arrêté royal du 23 août 2014.

LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE.

La Secrétaire de Zone,



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

